

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le **10 septembre**, le Conseil Municipal de la commune de VOUTEZAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie au lieu habituel de ses délibérations, sous la présidence de Jean-Claude REYNAUD, Maire. La convocation a été établie et affichée le 1 septembre 2025.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs **Jean-Claude REYNAUD, Maire (Président de séance)**, Julie DALMON, Denis BARON, Arnaud VOIJOUR, Loïc JARRIGE, Sophie CROUZEVIALLE, Didier VERARDO, Marie GOLFIER, Maël BARBE, Marie-Christine DERAEDT, Raymond BOUTOT, Frédéric GERAUDIE, Marielle ROULET

EXCUSÉS : Elisabeth MOREL et Elodie NOPPE

ABSENTS :

PROCURATION :

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Julie DALMON

Approbation du dernier Conseil municipal

Délibérations

1. Approbation projet PLU

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme, les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et donne lecture du bilan de concertation de la commune de Voutezac suite à la délibération du 28/05/2015 qui décide d'établir un projet de PLU.

Cette synthèse retrace l'ensemble des moyens mis en place pour informer les administrés :

- 1- 2 réunions agricoles ont été organisées en présence des agriculteurs
 - Le 1^{er} décembre 2016 a eu lieu la première réunion à la salle des fêtes. Elle leur a permis de s'exprimer sur la place que tient l'agriculture à Voutezac ainsi que son avenir.
 - La deuxième s'est tenue le 27 janvier 2017 dans la salle du conseil municipal et traitait de la question du foncier, l'activité économique et la vie sociale. Cette réunion a permis à chaque agriculteur de poser individuellement leurs attentes et projets agricoles.
- 2- Des articles dans les bulletins municipaux ont été diffusés
 - 2016 : définition d'un PLU
 - 2023 : description et rédaction du PADD
 - 2024 : calendrier des prochaines étapes
- 3- Par l'intermédiaire de notre site internet et de l'application Intra Muros, les administrés ont été informés qu'une réunion publique d'information était organisée le 13 février 2025 à 20H à la salle des fêtes.
 - A l'issue de la réunion, des permanences ont été assurées en mairie par le bureau d'études :
 - Lundi 24 février après-midi
 - Jeudi 27 février matin
 - Mercredi 12 mars après-midi
 - Vendredi 14 mars matin

Les personnes qui le souhaitaient pouvaient également, en dehors de ces permanences, consulter les différents documents d'étude en mairie.

Monsieur le maire poursuit son exposé en relatant le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 18 Décembre 2024 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de plan local d'urbanisme.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-14, L. 300-2 et R. 153-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 Mai 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

Vu le bilan de concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal,

Décide,

1 – d'arrêter le projet de plan local d'urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
2 – de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le plan local d'urbanisme annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de la Corrèze.

Conformément à l'article L. 153-22 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de plan local d'urbanisme, tel qu'arrêté par le conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

La présente délibération fera l'objet, conformément à l'article R. 153-3 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois.

Unanimité

2. Vente terrains rue des Fauconnelles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité de vendre les deux lots de la parcelle ZR71 en partie. Le lot 1 a une surface de 1898m² et le lot 2 pour 1814m².

Ils sont situés Rue des Fauconnelles.

Il est proposé de les vendre 29 000€

Unanimité

3. Installation classée sur la commune de Saint-Cyr-La-Roche

Monsieur le Maire présente le projet de la SCEA Roche relatif à l'autorisation pour l'extension de son activité d'élevage de bovins sur le territoire de la Commune de Saint-Cyr-La-Roche.

La commune de Voutezac fait partie du rayon d'enquête des communes comprises sur le plan d'épandage et doit émettre un avis sur la demande.

Avis favorable à l'unanimité

4. RODP Enedis 2025

M Le Maire expose que le montant de la RODP 2025 pour Enedis s'élève à 241€.

Unanimité

5. Approbation du rapport de la CLECT

Le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a adressé à ses communes membres le rapport de la CLECT du 13 juin 2025 relatif :

- Au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la **date d'effet au 1^{er} janvier 2026** : Une convention de gestion sera signée entre l'agglomération et la commune
- Et à la restitution/transfert des sentiers de randonnées à la **date d'effet au 1^{er} janvier 2026 (circuit des 3 barrages notamment**

Unanimité

6. Convention de préservation, gestion et valorisation des forêts des gorges de la Vallée de la Vézère

Monsieur le Maire explique le projet de signature d'une convention de préservation, gestion et valorisation des forêts des gorges de la vallée de la Vézère au Saillant avec le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels de la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la restauration, la gestion et le suivi du site avec les objectifs suivants :

- La conservation et le respect de l'équilibre écologique du site
- La préservation du paysage et des espèces caractéristiques, rares et ou protégées qu'il abrite
- La valorisation de son patrimoine par l'information du public

Sur la commune de Voutezac, la convention serait signée pour la gestion de plusieurs parcelles situées le long de la Vézère

La convention serait signée pour 10 ans.

1 Contre

3 Abstentions

10 Pour

7. Demande de subvention amendes de police

M le Maire informe l'Assemblée qu'un aménagement de sécurité est nécessaire Route des Châtaigniers et Rue des Fauconnelles

Un devis du Cabinet Dejante est parvenu en mairie pour un montant qui s'élève à 43 128€ TTC

M le Maire informe qu'il est possible d'obtenir une aide sur les amendes de police auprès du Conseil départemental.

Unanimité

8. Projet d'amélioration du confort Hiver Eté de la halle – Demande de subvention CD19.

M Le Maire informe l'Assemblée que la halle est exposée aux divers aléas de l'hiver.

Pour améliorer le confort été comme hiver, la commune pourrait installer des brise-vents pour la halle.

Un devis est parvenu en mairie pour un montant de 12 683,52€ HT soit 15 220,22€ TTC

Une aide auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Corrèze dans le cadre du programme Projet d'amélioration du confort Hiver Eté de la halle peut être octroyée.

Unanimité

Questions diverses

- Un parent d'élèves a proposé d'installer gratuitement un climatiseur dans la classe de Mme Dos Santos : le conseil municipal émet un avis défavorable pour un problème d'équité. L'installation dans la garderie serait plus appropriée.
- Ecole : Monsieur le maire souhaite rédiger une convention avec l'école qui relate l'ensemble des attributions octroyées à l'école à savoir
 - Fournitures scolaires
 - Piscine Objat et Allasac + transport
 - Transport pour le kayak
 - Dotation de 1000€ pour Noël , les cours de kayak
 - Dotation de 1000€ pour des sorties en bus (2 par classe)
 - Noël : chocolats ou autres friandises pour les enfants

Le conseil donne son accord

- Une nouvelle réorganisation a été demandée par l'école pour le service cantine ; au premier service, Laura Soulingeas vient plus tôt à la cantine car 20 enfants CP viennent déjeuner.
- Monsieur le Maire et Julie Dalmon ont rencontré deux dames qui souhaitent créer une maison d'assistantes maternelles sur Voutezac. Elles habitent Orgnac. Eventuellement, l'ancien foyer aurait pu être réhabilité pour les accueillir. Le conseil municipal émet un avis défavorable car c'est la fin du mandat et ces projets doivent être portés sur plusieurs mois.
- Des panneaux « site sans poubelle, ramenez vos déchets avec vous » pourraient être installés au Saillant, Place du 15 Avril afin que chacun respecte cet endroit. Le conseil municipal donne son accord
- Suite au grand coup de vent qui a eu lieu en juillet, une déclaration d'état de catastrophe naturelle a été déposée auprès des services de l'état, mais nous avons reçu un refus de leur part.
- Fontaine des Crozes : après les inondations d'Avril le pont avait été détruit. Une réparation est envisagée. Les travaux seront réalisés en accord avec le SIAV , l'Agglo de Brive et les communes de Voutezac et Vignols.
- Cimetière du Bourg : les travaux sont en cours.
- Devis pour des marquages au sol (Stop, cédez le passage, parking, lignes, places...): la société RP Services a envoyé un devis de 6 436,56€. Accord du conseil

Le Maire



Jean-Claude REYNAUD



Le Secrétaire



Julie DALMON